

BPJEPS

Spécialité « Animateur »

Mention « Animation sociale »

Du 18 septembre 2017 au 4 juillet 2018

Un diplôme professionnel

Le BPJEPS est un diplôme d'Etat de niveau IV délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

L'animateur titulaire de ce diplôme est en capacité de :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- conduire des actions d'animation dans le champ de l'animation sociale,
- mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Le diplôme peut être accessible par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).

Une formation en alternance... à temps plein

La formation s'articule autour de 4 Unités Capitalisables permettant de :

- concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire ;
- animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- encadrer des actions d'animation sociale ;
- participer au fonctionnement de la structure dans son environnement ;
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative ;
- mener des actions de médiation sociale.

• Durée et déroulement

1351 heures dont 609 heures en centre et 742 heures en entreprise, soit 17 semaines en centre et 22 semaines en structure d'accueil.

• Obtention du diplôme

Il est conditionné à la réussite à 2 épreuves certificatives.

• Emplois visés

- animateur(trice) social(e),
- médiateur(trice),
- animateur(trice)/médiateur(trice).

Pour s'inscrire

Conditions de recevabilité :

- Avoir 18 ans au moins,
- être titulaire d'une attestation de formation en cours de validité, relative au secourisme,
- justifier d'une expérience bénévole ou salariée, d'une durée au moins égale à 200 heures dans l'animation.

Les personnes titulaires d'un des diplômes figurant dans la liste en annexe, ne sont pas tenues de justifier d'une expérience de 200 heures dans l'animation.

Coût

Frais pédagogiques : 5481 €.

Nous restons à la disposition des candidats pour étudier les modalités de prise en charge financière du coût de la formation.

Calendrier

- **Réunion d'information** : le 17 mars 2017 à 10h
- **Clôture des inscriptions** : le 15 mai 2017
- **Épreuve de sélection** : les 15 et 16 juin 2017
- **Test de vérification de l'expérience d'animation** : les 15 et 16 juin 2017
- **Positionnement à l'entrée en formation** : entre le 19 et le 21 juin 2017
- **Formation** : du 18 septembre 2017 au 4 juillet 2018.

Le dossier est à retirer à COFRIMI ou à télécharger sur le site www.cofrimi.com et à retourner au plus tard le 15 mai 2017.

Renseignements et inscriptions :

COFRIMI

108 route d'Espagne - 31100 Toulouse

Tél : 05 34 60 30 58 ou 59 - Courriel : formation.bpjeps@cofrimi.com

Site : www.cofrimi.com

DOSSIER DE CANDIDATURE

(à renvoyer avant le 15 mai 2017 cachet de la poste faisant foi)

IDENTIFICATION

Madame Monsieur

NOM : PRÉNOM :

Épouse : Date de naissance :

Nationalité : Lieu de naissance :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Autre (préciser) :

Enfant(s) à charge : OUI NON

N° immatriculation sécurité sociale :

Tél. : Portable : Mail :

Adresse :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié

Précisez le type de contrat : Depuis le :

Nom et adresse de l'employeur :

Tél : Mail :

Fonction exercée :

Lieu de travail (précisez) :

Demandeur d'emploi

Inscription Pôle Emploi OUI NON Si OUI depuis le :

Etes-vous indemnisé par Pôle Emploi ? OUI NON

Etes-vous bénéficiaire du RSA ? OUI NON

Etes-vous reconnu travailleur
handicapé par la MDPH ? OUI NON Si OUI, joindre la copie de la RQTH.

DIPLOMES/FORMATIONS (1) enseignement général (2) enseignement professionnel (3) autres

	Année	Intitulé (spécialité)	Etablissement/organisme	Niveau	Diplôme / certificat obtenu(s)
1					
2					
3					

CONDITIONS DE CANDIDATURE (cochez une seule case)

Cas n° 1 :

Je réponds aux exigences préalables à l'entrée en formation étant titulaire :

- d'un des diplômes figurant dans la liste ci-jointe - Joindre copie du diplôme.

ET

- d'une attestation de formation relative au secourisme, en cours de validité - Joindre copie de l'attestation.

O U

Cas n° 2 :

Je réponds aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- étant titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme, en cours de validité - Joindre copie de l'attestation.

ET

- pouvant justifier d'une expérience au moins égale à 200 heures dans le domaine de l'animation (à détailler ci-dessous et joindre les justificatifs au dossier)

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES et BÉNÉVOLES dans l'animation sociale

Périodes	Structures / localité	Poste / fonction / activités	Statut (prof. / bénévole)

LA FORMATION

Objectif (s) / Intérêt (s)

Quel est votre projet professionnel?

.....

.....

.....

Connaissez-vous la médiation sociale? Si oui, quel est pour vous l'intérêt de cette fonction dans le métier d'animateur social?

.....

.....

Financement

Par l'employeur : OUI NON

Si OUI précisez (engagement(s) conclu(s) accord(s) obtenus ou en cours) :

.....

Par un organisme : OUI NON

Si OUI précisez (UNIFORMATION, Pôle Emploi, AGEFIPH, Autre...)

.....

Par la Formation Professionnelle (Conseil Régional pour demandeur d'emploi)

OUI NON

A titre individuel

OUI NON

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et des pièces jointes.

A.....Le.....

Signature du (de la) candidat(e) :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

CAS N° 1		CAS N° 2	
	Votre CV		Votre CV
	Une lettre de motivation		<ul style="list-style-type: none"> - Copies des certificats de travail ou bulletins de salaires, attestations en tant qu'animateur bénévole justifiant de l'expérience d'animation. Les justificatifs doivent impérativement mentionner la fonction d'animateur ET le nombre d'heures réalisées. - Un écrit relatant votre expérience d'animation, - une lettre de motivation.
	Deux photos d'identité		Deux photos d'identité
	Photocopie recto/verso carte d'identité		Photocopie recto/verso carte d'identité
	5 timbres à 0,85 € et 5 timbres à 1,70 €		5 timbres à 0,85 € et 5 timbres à 1,70 €
	Copie de votre diplôme vous dispensant de justifier d'une expérience d'animation. Copie de l'attestation de formation relative au secourisme.		Copie de l'attestation de formation relative au secourisme.
	Copie attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (<i>pour les français de moins de 25 ans</i>)		Copie attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (<i>pour les français de moins de 25 ans</i>)

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1/ Dispense du test préalable à l'entrée en formation :

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
- brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;
- diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS) ;
- diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
- certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
- brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
- brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
- titre professionnel agent(e) de médiation, information, services ;
- titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
- diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.